



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombre de
Conseillers : 15En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

N° 010-25

L'an deux mil vingt-cinq,
Le Lundi 31 mars à 19H00

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume MALOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2025

Membres présents : Guillaume MALOT, Sophie ROLLAND-MORITZ, Michelle GELIN (pouvoir d'Isabelle DUMEZ), Pascal WAGET (Pouvoir d'Olivier DELLA DORA), Magali VINCENT (pouvoir de Céline GARCIA), Sébastien JALAGUIER, Patricia RUFFIN, Christian BAGGIO, Thierry LOIR, Nabila ARIFY, Pierre CURTELIN**Membres excusés et représentés** : Isabelle DUMEZ (pouvoir à Michelle GELIN), Céline GARCIA (pouvoir à Magali VINCENT), Olivier DELLA DORA (pouvoir à Pascal WAGET)**Membres absents** : Malo GUITELMACHER**Secrétaire de séance, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT** : Sébastien JALAGUIER**Objet : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX****Rapporteur** : Sophie ROLLAND-MORITZ, Adjointe au Maire

L'article L2123-24-1-1 du CGCT prévoit :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Nom et prénom du conseiller	Collectivité	Fonction	Indemnités de fonction (brutes/an)	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
MALOT Guillaume	Commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Maire	17 757,36€		
MALOT Guillaume	SMPMO	Vice-Président	2 525,52€		
Sophie ROLLAND-MORITZ	Commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Adjointe au Maire	7 571,52€		
Pascal WAGET	Commune de	Adjoint au	8 114,16€		

	Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Maire			
Michelle GELIN	Commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Adjointe au Maire	8 114,16€		
Isabelle DUMEZ	Commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Conseillère déléguée	8 114,16€		
Magali VINCENT	Commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Conseillère déléguée	2 540,28€		
Céline GARCIA	Commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or	Conseillère déléguée	2 540,28€		

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé :

- PREND ACTE de l'état des indemnités perçues par les conseillers municipaux au titre de l'année 2024

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

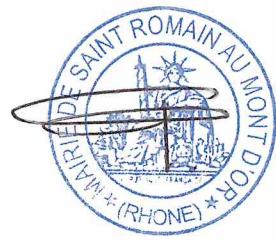
Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'Etat

Le secrétaire de séance,



Sébastien JALAGUIER

Le Maire,



Guillaume MALOT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr